

Tchernobyl

22 ans plus tard...



Le cauchemard continue !

BOUCAU

A l'occasion de l'anniversaire de Tchernobyl et dans le cadre de l'action nationale lancée par le réseau « SORTIR DU NUCLÉAIRE », le CADE, ATTAC, IDEAL et ZIP ADOUR ont manifesté le samedi 26 avril à 10 h, devant l'entreprise Reno (ex-Fertiladour) près de St Bernard à Boucau.

Article page 11

2. Infos en vrac

3. On organise l'impuissance des citoyens...

4. Brèves Sociales

5. Azkorria : « Résister, c'est créer ! »

6. « Les empêcheurs de tourner en rond »

7. Acotz en alerte

8 / 9. OGM et pesticides – Liste des aliments OGM

10. L'art de brouiller les cartes

11. Tchernobyl... 22 ans plus tard !

13. Centre de stockage des déchets ultimes de Zaluaga Bi

15. ATTAC : Du mondial au local...

16. « Les citronniers » un film d'Eran Riklis

BIMESTRIEL - 2,30€

N° 126

MAI / JUIN 2008

ISSN 0998 - 2787

Légionelles à l'aciérie

Début mars un taux important de légionelles a été détecté dans la tour de réfrigération de l'aciérie ADA sur le port de Bayonne. La quantité a dépassé le niveau un qui nécessite un traitement sans arrêt de l'installation. Il a donc fallu arrêter l'installation et procéder à une désinfection en règle. Aucune conséquence sur la santé des populations qui ont découvert, avec la mise en alerte des médecins des Landes qu'ADA avait enrichi sa panoplie de pollutions.

L'autoroute ferroviaire, ce n'est pas gagné...

Le journal La Croix du 19 janvier nous apprend que l'autoroute ferroviaire mise en route de Perpignan au Luxembourg connaît de grosses difficultés. Inaugurée en grande pompe en 2007, elle devait transporter en ce début de fonctionnement 30000 camions par an. Au bout d'un an nous avons une moyenne de 8 camions par jour avec des pointes de 25 à 50 camions par jour.

Difficultés confirmées par l'institutionnelle revue « La Vie du Rail » qui déclare elle : « Le taux de remplissage est inférieur à 30 %, soit pas de 24 camions par jour en moyenne sur une capacité totale de 80 places.

Les chiffres sur les 3 derniers mois sont d'ailleurs loin d'être encourageants puisque d'après nos informations, le taux de remplissage serait en déclin. »

Rappelons que le feroutage fait monter les camions sur les trains. Il faut, des wagons spéciaux et retoucher tous les tunnels (1,3 millions d'euros pour celle qui doit traverser le Pays Basque). Ensuite ce mode de transport gaspille de la place (le camion entier), donc de l'énergie, et il transporte moins de charge. Nous avons toujours demandé en vain le combiné qui n'a aucun de ces défauts et revient 40 % moins cher tout en créant plus d'emplois.

Enfin on peut s'inquiéter dans ces conditions du succès de l'autoroute

ferroviaire qui va traverser l'Aquitaine puisque elle a été annoncée non rentable dès le départ par les experts indépendants et qu'on n'a pas cessé depuis de l'affaiblir en l'amputant de plus de 300 km (en l'arrêtant à Orléans plutôt qu'à Lille (et oui toujours les tunnels). Or plus l'autoroute ferroviaire est longue, plus sa rentabilité augmente. Celle de Perpignan-Luxembourg est longue et non rentable, alors la nôtre !

A 65 ça chauffe !

L'autoroute A65 est sur la sellette. Après les décisions du Grenelle de l'Environnement qui laissaient prévoir l'abandon du projet, le contraire s'est produit. Comme pour les OGM, la tartuferie bat son plein et cette autoroute non rentable (les collectivités se sont engagées à garantir l'opérateur ce qui risque de coûter dans les 800 millions d'euros aux contribuables) dont on refuse l'accès à l'étude de rentabilité aux opposants prévoit des tarifs exorbitants : le tarif moyen sera de 15 euros pour effectuer les 150 kilomètres pour les particuliers (voire 18 euros) et près de 60 euros pour les camions dont certains annoncent qu'à ce prix là ils n'utiliseront pas l'autoroute.

Le silence des abeilles

C'est sous ce titre que vous trouverez sur internet une vidéo ahurissante consacrée à une région de Chine où les pesticides ayant décimé toutes les abeilles, les agriculteurs ont inventé une méthode qui leur permet de polliniser les fleurs, une à une à l'aide d'un petit plumeau. Dans cette région productrice de fruits ils espèrent le retour des abeilles et on les comprend. Il aurait plus simple d'éviter leur destruction mais nos bons sénateurs à nous après le lobbying des producteurs d'insecticides résisteront-ils aux sirènes du productivisme ? Car ces catastrophes n'arrivent pas qu'aux autres.

http://www.dailymotion.com/relevance/search/abeilles/video/x4rmcv_le-silence-des-abeilles_news

La Roumanie dit non au maïs OGM

Avec 3 millions d'hectares de maïs cultivés chaque année, la Roumanie est le premier producteur de maïs de l'Union européenne (UE). Après avoir testé, avant de l'abandonner, le soja transgénique, le pays avait ouvert ses portes au maïs MON 810 de Monsanto.

En 2007, si 300 hectares avaient été encore semés en MON 810, la saison 2008 s'annonce à 100 % sans OGM, Attila Korodi, le Ministre de l'Environnement et du développement durable ayant déclaré aujourd'hui être... en possession d'études montrant que les OGM ne sont pas sûrs pour la santé humaine et l'environnement... Nous avons donc mis en place un comité des biotechnologies qui va travailler à partir de ces études et rendre un avis scientifique (vers le 15 avril, N.D.L.R.). En attendant, le ministre, qui s'exprimait au cours d'une réunion organisée par Greenpeace sur les aliments bio roumains, a demandé aux agriculteurs de ne pas semer de maïs MON 810, considérant qu'il y a... trop de questions pour laisser cultiver des OGM en Roumanie sans rien faire.

Kosciusko-Morizet dénonce la « lâcheté » de l'UMP sur les OGM

France Info - 13:08

La secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, dénonce « le concours de lâcheté » engagé selon elle entre son ministre de tutelle, Jean-Louis Borloo, et le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, Jean-François Copé, autour du débat sur le projet de loi sur les OGM.

C'est dans un article paru dans le quotidien *Le Monde* que la secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, laisse aller sa colère. « Il y a un concours de lâcheté et d'inélégance entre Jean-François Copé, qui essaie de détourner l'attention pour masquer ses propres difficultés au sein du groupe, et Jean-Louis Borloo, qui se

contente d'assurer le minimum », déclare-t-elle au journal.

Et elle enfonce le clou :

« J'en ai marre d'être confrontée à une armée de lâches », ajoute Nathalie Kosciusko-Morizet, qui exhorte « chacun à prendre ses responsabilités ».

La secrétaire d'Etat, nommée le 28 mars secrétaire général adjoint de l'UMP, a été désavouée mardi lors d'une réunion du groupe parlementaire pour ne pas s'être opposée lors du débat à un amendement de l'opposition adopté en séance de nuit. Cet amendement, le numéro 252, a été introduit par le député communiste du Puy-de-Dôme, André Chassaigne. Il a pour effet de limiter la culture des OGM. Trois députés de l'UMP et un du nouveau centre avaient voté en sa faveur, faisant basculer la majorité.

« Si le travail de préparation préalable avait été fait dans le groupe, cela ne se serait pas produit. Ce n'est pas normal qu'il y ait eu aussi peu de députés en séance », souligne Nathalie Kosciusko-Morizet. « Manifestement, Copé n'arrive pas à tenir le groupe », ajoute-t-elle. « Quant à Jean-Louis (Borloo), j'attends avec impatience qu'il vienne exprimer la parole unique du gouvernement dans l'Hémicycle.

Quand il veut, il vient », déclare-t-elle.

En attendant, François Fillon s'est engagé à faire supprimer l'amendement Chassaigne en deuxième lecture au Sénat.

Greenpeace remet un Monsanto d'or au député UMP Bernard Debré

Greenpeace a décerné son premier *Monsanto d'or* à un député. Et c'est sans surprise et à l'unanimité le député UMP de Paris Bernard Debré qui est récompensé pour l'ensemble de son œuvre de promotion des OGM et de sape des principes issus du Grenelle. Le prix vient d'être remis par Greenpeace aux abords de l'Assemblée nationale. Vous pouvez d'ores et déjà envoyer à M. Debré un message de félicitation : bdebre@assemblee-nationale.fr ♦

« On organise l'impuissance des citoyens... »

Ce n'est pas moi qui le dis, je l'ai trouvé dans le compte rendu de la fête d'Attac du Sud des Landes le 4 février

à Montfort en Chalosse.

L'invité, était Etienne Chouard professeur de droit d'économie et de gestion et il parlait du traité européen.

Que l'on soit pour ou contre, force est de constater qu'après un référendum où le non l'a emporté, adopter pratiquement à l'identique le texte repoussé sans le soumettre à nouveau au référendum, c'est vraiment se moquer des citoyens, de la morale et de la démocratie. C'est... oui, la formule est exacte, « organiser l'impuissance des citoyens ». C'est un exercice qui n'est pas sans risques tout de même. Car faire la démonstration que la démocratie n'est valable que quand ça va dans le sens du poil et non valable quand c'est à rebrousse poil, cela peut entraîner des prises de conscience disons révolutionnaires... ou le contraire.

Et faire la démonstration plusieurs fois, la répéter à l'envie... ça use.

La ferme Kako

Voilà un berger qui travaille dur pour produire un lait de qualité, pour une coopérative laitière qui a le même désir. Les terres ne lui appartiennent pas et le propriétaire les met en vente, le berger et ses amis veulent les acheter, pas pour foutre le bordel, pour continuer simplement quelque chose de paisible et respectable. Et en face on organise un pataquès pas possible pour lui mettre d'autres candidats dans les pattes, on mobilise le ban et l'arrière ban de la magouille officielle pour lui confisquer la possibilité de continuer. On organise son impuissance et celle de ses amis (ELB au premier rang et nombre d'associations et de partis, Ortzadar y compris). Et de cette impuissance face à une injustice naît une exaspération légitime qui donne quelques gestes d'énerverment à la sortie de la réunion de la Safer. Branle bas de combat voilà nos agriculteurs mis sur le même pied que les attentats d'ETA et une procédure judiciaire s'enclenche sans commune mesure avec les faits, aboutissant à des condamnations exagérées.

On y est dans l'organisation de l'impuissance des citoyens.

Les OGM

Ah ! La majorité des français n'en veut pas, qu'à cela ne tienne, on interdit de planter mais on permet de planter, on se fait fort de permettre la cohabitation de deux agricultures qui ne peuvent pas cohabiter. On sait, tout le monde sait, même le plus faux cul des députés UMP qui va voter servilement (oui il y en a quelques uns qui ont eu ce petit sursaut de courage pour

ramener leur fraise et dire : « J'en ai marre d'être confrontée à une armée de lâches ») que les OGM une fois autorisés vont polluer les cultures traditionnelles. Tout le monde sait que les soi-disant 300 m de distance ont volé en éclats quand on a retrouvé du pollen d'OGM dans les ruches à 1200 m. Et pourtant on y va, on y va tout droit. Et comme pour la ferme Kako, on impose à ceux qui voulaient continuer simplement quelque chose de paisible et respectable de subir une agriculture dont on ne mesure pas encore les conséquences. Et pour les faucheurs volontaires, gare ! les peines vont tomber dru. C'est pas organiser l'impuissance des citoyens ça ?

La LGV

Et oui, vous vous doutiez qu'on allait en remettre une couche. Voilà que les citoyens démontrent que les chiffres avancés par Réseau Ferré de France sont exagérés, que le trafic peut passer sur les lignes existantes modernisées, eh bien qu'à cela ne tienne on annonce qu'il nous faut une nouvelle ligne à grande vitesse. Les citoyens obtiennent une expertise indépendante qui conclue :

- 1. « Globalement les prévisions de transport de marchandises par le rail à l'horizon 2020 sont donc jugées optimistes et un scénario prévoyant des hypothèses plus prudentes serait souhaitable. »
- 2. « La capacité rendue disponible grâce à des aménagements mineurs de la ligne existante permet de répondre à la demande globale retenue par RFF à l'horizon

2020 dans des conditions qualitatives acceptables. »

Eh bien on envisage quand même la LGV. C'est pas organiser l'impuissance des citoyens ça ?

Organiser l'expression des citoyens

Quelle dérision, du côté des institutions, du Conseil Régional, des gros élus, des CCI, des décideurs, on dépense sans compter pour rouler le citoyen dans la farine et du côté des associations, voilà que ces impertinents se piquent d'organiser la démocratie directe. Et à la faveur des élections municipales et cantonales, ils plantent des tentes sous la tempête à la sortie des bureaux de vote, avec des isoloirs, bulletins et enveloppes, des listes électorales officielles, présentation de la carte électorale et émargement et... plus de 85% des électeurs qui ont voté aux municipales des communes de Mouguerre et d'Ustaritz votent au référendum des associations. Une participation si massive qu'elle étonne même les associatifs. Et quel résultat ! 92% de non à la LGV ! Et du côté des institutions, du Conseil Régional, des gros élus, des CCI, des décideurs, on fait comme s'il ne s'était rien passé, méprisant les milliers de citoyens qui se sont exprimés. Pourtant quand on organise l'impuissance des citoyens et que ceux-ci se donnent la parole, on ne pourra pas s'étonner de constater des réactions inattendues et crier au loup avec effroi et hypocrisie lorsque le vent soufflera. Faudra-t-il un autre Mai pour rafraîchir les mémoires ?

Victor Pachon



Par JM. FAYE

Brèves Sociales

Les Chimères en difficulté

★ La troupe de théâtre installée à Biarritz, se trouve confrontée à l'augmentation exponentielle du loyer de son local. Des négociations avaient été menées avec l'ancienne municipalité hendayaise qui avait œuvré pour trouver une solution d'accueil. Le nouveau maire et son équipe étaient prêts à poursuivre dans le même sens. Une solution comme une autre si ce n'est que cela éloignait les activités de la troupe (production théâtrale et formation des comédiens). D'après ce que nous en savons, Jean Marie Broucayet, directeur de la troupe et son équipe étaient prêts à sauter le pas et ce d'autant plus que Borotra, maire de Biarritz, se sent plus « proche » d'une autre troupe (Le Versant) sans doute, disons, plus « classique » de facture. Pour le moment, Jean Marie Broucayet cherche des solutions sur la zone BAB et des contacts se nouent avec Anglet et Bayonne. Pour nous, spectateurs, il paraît souhaitable qu'une sortie de crise, en maintenant la troupe sur cette zone, soit trouvée, avec ou sans Borotra. Que perdurent aussi les spectacles initiés par les Chimères au travers des Translatines, que perdurent les productions, les formations et les contrats des excellents comédiens (nes) de cette troupe !

Contrat Nouvelle Embauche...

★ La CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises) du Pays Basque a lancé (en collaboration avec son homologue béarnaise) une campagne de pétitions sur la loi de modernisation du marché du travail. La CGPME ne s'inquiète en fait que de l'article qui requalifie les CNE en cours en CDI de droit commun. Cette disposition, selon les employeurs, mettrait les chefs d'entreprise devant une situation « d'insécurité juridique ». C'est vrai quoi, il vaut mieux que ce soient les salariés qui vivent dans l'insécurité.

Victoire syndicale à G.T. Logistics

★ L'entreprise tarnosienne qui avait eu la « bonne idée » de mettre en œuvre un « *contrat de garantie de permanence de prestation* » a été condamnée par le TGI de Dax, juridiction devant laquelle l'avait attiré la CFDT. Ce contrat proposait en fait aux employés de la société une avance de 1000 euros qui était retirée en cas d'absences de tous ordres. En fait, il s'agissait d'une véritable prime « antigrève » selon la CFDT. Le juge des référés lui a donné raison au motif que « *le droit de grève est un droit fondamental d'ordre public auquel nul ne peut renoncer par avance* ».

Les inégalités touchent plus les immigrés

★ L'observatoire des inégalités a montré (chiffre à l'appui) que les ménages non immigrés perçoivent des revenus 46,6 % supérieurs à ceux des ménages immigrés. Pour ces derniers, les salaires sont plus bas du fait d'emplois moins qualifiés mais aussi du fait de l'interdiction de certains emplois (fonction publique par exemple). Alors que 6,2 % de l'ensemble des ménages sont considérés comme pauvres, ce taux s'élève à 15 % parmi les ménages immigrés, ceux originaires du Magrehb étant les plus touchés (22,6 %).

Quelques chiffres

★ Les loyers ont augmenté de 2,49 % en moyenne en 2007 alors que le SMIC plafonnait. Les prix quant à eux, ont grimpé de 0,5 % en novembre et 0,4 % en décembre 2007. Soit +2,6 % pour l'année 2007. Le RMI quant à lui plafonne à 447,91 euros par mois pour une personne, 671,87 euros pour deux personnes et 806,24 euros pour trois personnes. L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est quant à elle de 628,10 euros pour

l'allocation de base. C'est pas Byzance ! C'est ainsi que l'on a vu défiler, fin mars, 30 000 handicapés dans les rues de Paris à l'appel du collectif « Ni pauvre, ni soumis ». Ils réclamaient un revenu d'existence décent. Sur le territoire national, ils sont 810 000 à percevoir les 628,10 euros de l'AAH. Ils se sentent victimes d'une espèce de double peine : handicap+ pauvreté. Parmi les slogans de la manifestation, il y en avait un de particulièrement éloquent : « SARKOZY : +174 %, Grands Patrons : +40 %, Handicap : +1,1 %. C'est marche ou crève ! ». Affaire à suivre !

Handicap et prison

★ En prison aussi la situation des personnes handicapées est désastreuse. Selon l'association Ban public, les handicapés incarcérés, voient leurs troubles croître plus rapidement et les déficiences se cumuler. L'accès aux soins n'est pas facile pour eux et les personnels d'encadrement ne sont pas préparés à leur accueil. De même, l'accessibilité aux différents lieux de détention n'est pas adaptée et ne parlons pas de l'accès au travail pour ce type de population avec la question de la réinsertion derrière tout cela.

Augmentation du SMIC avant liquidation ?

★ Etant donnée la hausse des prix (voir plus haut), le gouvernement est obligé de recourir à une augmentation du SMIC sans attendre le 1^{er} juillet, date habituelle de la revalorisation. D'après le code du travail, en effet, le salaire minimum doit être augmenté dès lors que l'inflation enregistrée depuis le mois de mai dépasse les 2 %. Grâce à cette disposition, 2,5 millions de salariés smicards pourront voir une revalorisation de leur rémunération (minime). Mais derrière cela risque de poindre une attaque contre le SMIC et le Conseil d'analyse écono-

mique (CAE) de nature largement libérale, va soumettre au gouvernement un rapport sur le sujet dans lequel il indique la « nécessité » de la suppression de la référence à la hausse des prix (plus de revalorisation automatique donc). Enfin le CAE propose à nouveau la création d'un *SMIC jeunes* pour, soit disant, faciliter l'entrée des moins de 25 ans dans l'emploi. La droite est vraiment toujours la même malgré les apparences « d'ouverture ».

Conseillers d'orientation en colère

★ Comme le reste de leurs collègues de l'éducation nationale (enseignants entre autres), les conseillers d'orientation psychologues de Bayonne se mobilisent. Ils refusent depuis quelques jours de se déplacer dans les établissements scolaires dont ils ont la charge car d'ici la rentrée, ils passeront de 13 à 12 postes. Douze personnes pour rencontrer, informer, conseiller 15 000 élèves du public et 9 000 du privé. A cela s'ajoute une diminution de 20 % du budget du CIO. C'est un coup de plus porté au service public de l'éducation nationale.

Fret d'Hendaye Suppression de postes

★ Pour le secrétaire du syndicat CGT Cheminots d'Hendaye, Olivier DARRIGADE, la casse de la SNCF se poursuit. Selon lui, la moitié des emplois va sauter. Sur 169 postes, 38 sont menacés au fret et 31 chez les commerciaux. C'est sans doute pour préparer l'entrée à des filiales dont les salariés ne bénéficieraient pas des statuts et de la convention de la SNCF. C'est aussi pour recruter par ce biais des salariés plus précaires, donc plus « flexibles », donc plus malléables car moins organisés. ♦

On croit rêver !

Le point de départ

A Hasparren, depuis maintenant 13 ans nous subissons les désagréments de la décharge Hazketa appelée : *centre de traitement de déchets ultimes* (CET). En 95, la municipalité autour de M. Pinatel avait passé une convention pour 20 ans avec l'exploitant *France-Déchets* (filiale de la *Lyonnaise des eaux*). L'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation était signé 8 jours avant les élections et pour rassurer la population, la municipalité sortante avait prévu de mettre en place une commission extra-municipale d'information et de surveillance (CEMIS) qui se réunirait 4 fois par an.

La municipalité sortante avait été battue aux élections et une nouvelle équipe autour de M. Coumet a pris le relais.

Ere de M.Coumet : 13 ans

La CEMIS s'est réunie régulièrement à l'initiative de son président qui était toujours un membre de l'association *Hazketa 2010* jusqu'en 2003. La DASS et le *Conseil Général* étaient représentés ainsi que deux élus. A chaque réunion, nous faisons une visite de la décharge et nous relevions toutes les entorses à la réglementation faites par *France-déchets*. Par exemple, les résultats des analyses des eaux déversées dans le ruisseau Hazketa étaient toujours très mauvais (en 2005, on constate une mortalité importante d'anguilles). Des déchets suspects provoquent de vives réactions des membres de *Hazketa 2010* siégeant à la CEMIS. En 2003, c'est la découverte de déchets radioactifs stockés dans un coin de la décharge depuis quelques semaines. Devant l'inertie de nos élus, l'association *Hazketa 2010* organise une mobilisation qui provoquera rapidement l'acheminement de ces déchets vers un site approprié. La municipalité réagit et décide de supprimer la CEMIS pour la remplacer par une CLIS. La CLIS est une structure plus officielle et plus lourde dont les membres sont réunis par le Sous-Préfet, à la Sous-Pré-

ture au moins une fois l'an. Entre 2003 et 2005 elle s'est réunie 3 fois et plus jamais depuis 2006. On laisse la société exploitante travailler en toute tranquillité... Incendie en 2006 puis un autre en 2007, des odeurs nauséabondes persistant régulièrement. Et les résultats des eaux ?

L'association *Hazketa 2010* a écrit dernièrement au préfet pour dénoncer ces dysfonctionnements et voici la réponse de la Préfecture : « *Par lettre du 4 mars 2008, qui a retenue toute mon attention, vous m'avez fait part de l'existence d'un dépôt sur le CET d'Hazketa, situé sur le territoire de votre commune, qui pose problème et de votre souhait de réunir la CLIS relative à ce site...* » Cette administration doit convoquer la CLIS et elle découvre « l'existence de ce dépôt » On croit rêver !

En 2007, la municipalité de M. Coumet à quelques semaines des élections municipales signe un protocole avec le Syndicat Bil Ta Garbi qui pourrait trouver ainsi à Hazketa une solution aux déchets ménagers dits « stabilisés » de tout le Syndicat. Encore une fois les élus ont mis les hazpandar devant le fait accompli en bafouant les intérêts de ces derniers. Aux élections de mars 2008, l'équipe Ondart (ancien 1^{er} adjoint de M. Coumet qui ne se représentait pas a été battue par l'équipe Inchauspé).

Que nous réserve l'équipe municipale de 2008 ?

Dans le programme électoral de M. Inchauspé, on peut lire leur volonté de remettre en place la CEMIS et de procéder à la fermeture du site au terme du contrat en 2014. Compte tenu de la progression constante des tonnages, le site arrivera à saturation. L'ère de M. Inchauspé, également Conseiller général débute maintenant. L'association *Hazketa 2010* veillera...

La présidente de Hazketa 2010
M. Amestoy

Azkorria : « Résister, c'est créer ! »

EN Soule, l'agriculture représente le premier secteur économique. Il s'agit d'une agriculture de montagne, composée majoritairement de petites exploitations pratiquant l'élevage. Traditionnellement, les bergers se regroupaient lors de la transhumance pour faire ensemble leur fromage. Globalement, la production laitière ovine est dominée par deux grands groupes industriels dont l'orientation économique est la hausse de la productivité, la fin pouvant justifier les moyens. Face à cette orientation, qui fragilise le secteur, des producteurs locaux ont élaboré leur projet commun. Ils ont choisi de miser sur la qualité et sur la maîtrise de l'ensemble de la chaîne : production, transformation et commercialisation. 7 ans plus tard, début 2006, ils l'ont finalisé avec la création de la coopérative Azkorria qui regroupe 17 producteurs. « Le lait doit être sain, loyal et marchand » : le cadre est donné au cahier des charges établi par le Conseil d'Administration. Il régleme le travail et écarte les pratiques douteuses, nuisant à la qualité du produit, au bien-être animal, au respect du terroir, du paysan... et du client. Le troupeau ? Il est constitué exclusivement de races basco-béarnaises ou manech. Les animaux génétiquement modifiés sont interdits. La traite est limitée dans la durée, interdite en période d'agnelage, et dans la quantité, rendant inutile le recours aux rations magiques. Les agneaux sont nourris au seul lait maternel, les antibiotiques interdits. Pas d'animaux confinés : pâture quotidienne et transhumance de mai à septembre, autour du massif d'Iraty et de la forêt des Arbailles, « là où les pâturages sont abondants et parfumés ». Hygiène et confort animal sont encadrés dans le détail : fréquence des tontes, nettoyage des locaux, interdiction de l'élevage hors-sol. Son alimentation : la ration doit être « saine et de qualité », provenant principalement du secteur de l'AOC Ossau-Iraty. Elle inclut la pâture, donne la nature des fourrages et limite les apports de concentrés. Sont interdits les OGM, la paille traitée à l'ammonia-

que (et c'est parfois en lisant ce qui est interdit ici qu'on apprend ce qui se pratique ailleurs !). Exclut aussi l'ensilage ; selon Claude Aubert, ingénieur agronome, cofondateur de Terre Vivante, une vache nourrie aux aliments fermentés absorbe l'équivalent de 5 litres de whisky par jour. Soumise au même régime, la cirrhose doit guetter la brebis aussi ! Les contrôles : l'éleveur doit garder étiquettes et emballages pour justifier la traçabilité du produit. Des analyses du lait sont réalisées de façon régulière et fréquente par un intervenant extérieur, il doit être de qualité et ne pas présenter de trace de traitement antibio. L'agro-alimentaire : la transformation du lait est encadrée de façon tout aussi rigoureuse ; dans la composition des additifs, par exemple, des levures (non OGM), dans le déroulement de l'affinage (méthode, durée). Ressources humaines : une coopérative est « une entreprise où les droits de chaque associé à la gestion sont égaux et où le profit est réparti entre eux ». Organisation du travail : les producteurs se relaient quotidiennement pour assurer la collecte du lait pendant la nuit, ainsi que les tâches d'affinage, d'expédition, de commercialisation et de gestion. Trois postes ont été créés : deux fromagers et une secrétaire commerciale. Commercialisation : dans des points de vente classiques par l'intermédiaire de grossistes, directement, d'octobre à avril, soit sur place, à Musculdy, soit par internet. Budget : les bons comptes font les bons amis et les tarifs sont fixés en CA : prix d'achat et de vente du lait, indemnités. L'esprit de la boîte n'est pas d'accroître la production mais plutôt de la maîtriser. L'offre est régulée sur la demande et, selon eux, la gestion s'en trouve facilitée. Avec, comme autre principe, préférer partager entre davantage de producteurs sociétaires plutôt que de surproduire. Je laisserai le mot de la fin aux bretons qui, face aux gros élevages industriels, disent que « c'est le cochon qu'il faut mettre sur la paille, pas le paysan ». ♦

On nous traitait d'empêcheurs de tourner en rond



1. ETUDE D'INCIDENCE DES CANCERS A PROXIMITE DES USINES D'INCINERATION D'ORDURES MENAGERES

« **A** PRÈS quatre ans de travaux statistiques, l'Institut de Veille Sanitaire (INVS) confirme l'existence d'une relation significative entre la pollution des incinérateurs dans les années 70-80 et l'apparition de cancers dans les populations à proximité dans les années 90-99.

Dans le cadre du Plan Cancer, l'Institut de Veille Sanitaire (INVS) a lancé en 2003 une étude nationale chargée d'évaluer le risque de cancer lié à l'exposition dans le passé aux incinérateurs d'ordures ménagères. L'étude a porté sur 135 567 cas de cancer apparus entre 1990 et 1999 dans quatre départements (l'Isère, le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et le Tarn) où 16 incinérateurs étaient en fonctionnement entre 1972 et 1985. Après quatre ans de travaux l'institut publie ses résultats définitifs qui confirment les premiers éléments transmis en novembre 2006.

Cette étude écologique a permis d'observer un lien entre l'exposition des populations adultes aux rejets atmosphériques des UIOM ayant fonctionné entre 1972 à 1990 et l'incidence des cancers dans les années 90. Elle a mis en évidence des relations statistiquement significatives entre l'exposition des populations aux rejets de l'incinération et le risque de cancer du sein et de cancers toutes localisations chez la femme ; de lymphomes malins non hodgkiniens pour

les deux sexes analysés ensemble et chez la femme ; de myélomes multiples chez l'homme. Les résultats suggèrent également, pour les deux sexes confondus un lien avec les cancers du foie, les sarcomes des tissus mous et les myélomes multiples. L'étude apporte ainsi de nouveaux arguments sur les risques sanitaires en rapport avec une exposition environnementale, sur une longue durée, aux rejets de l'incinération des ordures ménagères. Ses résultats sont cohérents avec ceux d'autres travaux publiés dans la littérature scientifique. La taille importante de la population incluse dans l'analyse, la qualité des données fournies par les registres et les procédures mises en œuvre pour estimer de façon rétrospective l'exposition passée des populations contribuent à la qualité de cette étude. »

A ce moment des conclusions on se sent heureux, enfin une reconnaissance des faits ! Et nous espérons naïvement qu'enfin va venir l'obligation d'exclure ce type de traitement. Mais lorsqu'on lit la suite on déçoit très vite, il ne faut surtout pas fâcher les lobbyings de l'incinération.

Suite : « L'étude portant sur une situation passée, ses résultats ne peuvent être transposés aux situations actuelles ». Ben voyons, mais encore ! : « Cette étude, en montrant un impact sanitaire des UIOM, confirme l'utilité des mesures de réduction des émissions de polluants qui ont été imposées à ces installations industrielles depuis la fin des années 90 ». Et le bouquet final : « En regard de l'incertitude sur les temps de latence d'apparition des cancers, on ne peut exclure que les expositions passées depuis les années 70 puissent encore aujourd'hui favoriser la survenue de cancers ».

Pour nous, écologistes et défenseurs de l'environnement, c'est absolument révoltant de faire croire un seul instant que les incinérateurs « nouvelle génération » sont inoffensifs. La norme Européenne est de 0,1 nanogramme (= milliardième de gramme) de dioxines par mètre cube. Nous

savons que cette norme ne peut être respectée en permanence.

Plusieurs témoignages nous le confirment.

A Lunel-Viel dans l'Hérault : une analyse par un cabinet indépendant fait ressortir un taux de quatre fois la norme dans un poisson sédentaire, la carpe, ainsi qu'une augmentation inquiétante du taux de métaux lourds dans le raisin.

A Besançon : une étude épidémiologique du professeur Viel a conclu, à une augmentation de cancers de 40 % dans 2 cantons par rapport au reste du département.

La contamination de la chaîne alimen-

taire est certaine et le suivi environnemental doit prendre en compte les sols, les végétaux, les animaux, les productions animales et les populations.

A Mulhouse : des analyses effectuées ont révélé des taux de dioxines de l'ordre de 0,3 ng/m³ (la norme étant de 0,1 ng/m³), et ce malgré la mise en conformité des équipements.

Selon Christian Nazon, directeur général du Sivom de l'agglomération mulhousienne, « Ce n'est pas un cas isolé en France, des usines connaîtront de temps en temps des incidents de ce type en France, aucune n'est à l'abri de difficultés ».



2. PLACE AUX ALTERNATIVES

ET si on arrêtrait de faire n'importe quoi et que nos décideurs devenaient courageux et responsables, ce n'est pas une utopie, cela existe ailleurs et nous aimerions que cela devienne pareil chez nous.

Pour aller plus loin Une campagne ambitieuse à destination des consommateurs :

« **Non au développement jetable !** »

Le Smictom des Châtelets (trois communautés de communes et la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc, soit 35 communes et 137 000

habitants) lance une ambitieuse campagne d'affichage à destination des consommateurs « Non au développement jetable ». Il montre un certain courage et une cohérence certaine avec la politique environnementale et le Grenelle de l'environnement. Il n'hésite pas à jeter le pavé dans la mare, au risque de déplaire aux distributeurs et aux fabricants. En sept thèmes, le Syndicat de traitement des ordures ménagères de la zone centre des Côtes-d'Armor invite le consommateur à effectuer des achats raisonnés : privilégier le paquet de café aux dosettes individuelles, l'eau du robinet aux bouteilles, l'éponge aux lingettes, les accus rechargeables aux piles jetables, les fruits en vrac aux bar-

quettes sous plastique ou, encore, le vinaigre aux nettoyeurs ménagers. Tout bon pour le porte-monnaie et le salut de la planète. C'est la première fois qu'une structure de ce type affiche un message aussi militant. Et elle y met les moyens : l'intégralité de ses budgets communication 2007 et 2008 ; près de 20 000 euros, alimentés, il est vrai, à 60 % par le conseil général et l'Ademe. Les affiches vont être réparties sur les 51 bus de l'agglomération briochine et sur 200 panneaux, dont neuf dans la zone commerciale de Langueux. Des affichettes seront également distribuées dans les établissements publics des 36 communes adhérentes.

« On va sans doute déranger mais, en tant que garants de fonds publics, on se situe dans nos missions », explique, le président, Claude Blanchard. En l'occurrence, la réduction des déchets à la source, via la prévention : « Depuis 2003, nous avons arrêté l'incinération, optimisé le tri, créé des recycleries. On a ralenti la progression des déchets. Mais il faut aller plus loin ».

Le Bureau des vérifications publicitaires, saisi par l'un des afficheurs à titre de conseil, estime que cette campagne « paraît de nature à porter gravement préjudice à des secteurs économiques, voire à des marques identifiables... Certains projets peuvent, par ailleurs, comporter des informations fausses ou trompeuses ». « Si on nous attaquait en justice, cela ne me dérangerait pas », commente Claude Blanchard : « Il faut savoir ce que l'on veut. À quoi cela sert-il de faire un Grenelle de l'environnement ? Il faut être cohérent. Veut-on vraiment diminuer les tonnages de déchets ? Dans certains cas, aujourd'hui, on paye plus l'emballage et le design que le produit. Notre but n'est pas d'embêter les industriels, mais de les inciter à évoluer et de faire réfléchir les consommateurs ». Bref, le Smictom persiste et signe. Avec l'espoir, qui plus est, que ce type de campagne soit repris à plus large échelle. ♦



Les riverains empêchent la reprise des travaux...

NOUS, riverains d'Acotz à St Jean de Luz, avons eu la désagréable surprise de voir s'ériger un pylône de 35 m de haut, futur support à 6 antennes de téléphonie mobile Orange et SFR. Nous avons alors monté une association «ACOTZ EN ALERTE» (affiliée à l'Association Nationale Robin des Toits) pour s'opposer à l'installation de cette antenne et avons bloqué les travaux lundi 7 avril toute la journée. Nous avons alors eu, dès le lendemain, un rendez-vous avec Monsieur le Maire où nous lui avons apporté des documents prouvant (dont le rapport Bio-initiative août 2007 cf. site robin des toits) la nocivité de ces ondes et avons appuyé nos propos sur les dossiers précédents de collectifs qui se sont opposés à cette antenne. En effet, cette antenne, (beaucoup moins haute et surtout moins puissante) se trouvait depuis 9 ans vers le site Jean Vier, sur un terrain privé, mais sous la pression de la famille, ainsi que du collectif KOKOTIA, le propriétaire n'a pas renouvelé le bail. Ce collectif s'est appuyé sur des certificats médicaux prouvant l'apparition de symptômes chez plusieurs d'entre eux et surtout les enfants et les personnes âgées : insomnies, migraines, maux de tête, saignements de nez répétitifs, vertiges, nausées... (pourtant l'antenne était située à plus de 100 m des premières habitations !).

La municipalité a voulu déplacer cette antenne sur le parking de Lafittienia mais le nouveau collectif, à force de ténacité et munis de 500 signatures, a pu faire échouer le projet. Puis, on a oublié cette antenne jusqu'à ce qu'on la découvre sur le site actuel à moins de 50 m de nos habitations ! M. le maire se dit inquiet de notre inquiétude, mais refuse d'appliquer le principe de précaution en se référant au Conseil d'état de 2002 car il n'est pas prouvé que ce n'est pas dangereux. Sous la pression des médias et de M. Etienne Cendrier de « Robins des toits », mercredi 9 avril, le maire a annoncé publiquement devant les auditeurs de France Bleu Pays Basque qu'il souhaitait une réunion publique (il l'avait évincée la veille) et qu'en attendant il suspendait les travaux. Nous souhaitons que M. le Maire nous confirme par écrit ses dires et demandons à ce que cette réunion publique soit fixée un vendredi soir à 20h dans un lieu permettant à un maximum de personnes d'y assister (JAÏ ALAÏ ?).

Nous demandons à être prévenus au moins 15 jours à l'avance pour pouvoir organiser cette réunion qui devra être un débat public démocratique contradictoire.

Nous demandons aussi à Monsieur le Maire, d'installer une tribune avec tous les moyens techniques nécessaires pour que toutes les

personnes présentes entendent le débat.

De plus, nous demandons à cette tribune l'un de nos représentants.

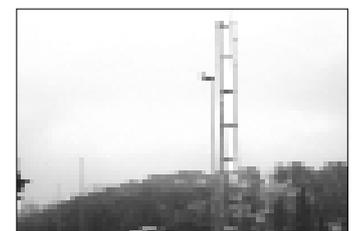
Nous continuons à surveiller les travaux.

Par ailleurs, et pour conclure, les riverains d'Acotz et de ses environs constatent une série d'anomalies survenues ces derniers jours sur leurs moyens de communications (téléphones mobiles et fixes : personnes injoignables, pas de sonneries, messageries s'enclenchent mais pas de possibilités de lecture, coupures sur les lignes, interférences... et sur internet : impossibilité de lire les messages, problèmes de formats, virus lorsque les messages viennent du site de l'association). Bizarre, bizarre...

Association «ACOTZ EN ALERTE»

(affiliée à l'Association Nationale Robin des Toits)

• Depuis, la réunion publique a eu lieu sans rein donner de concret sinon l'arrêt des travaux demandé par le Maire. Mais la société Orange a encore essayé très sournoisement de continuer les travaux à 12h 40, le jeudi 24 avril 2008.



Un nouveau rapport montre que les OGM augmentent l

Un nouveau rapport des Amis de la Terre Europe révèle que les OGM ont conduit à une hausse massive de l'usage des pesticides et n'ont pas réussi à augmenter les rendements ou à vaincre la faim et la pauvreté dans le monde. Ce rapport coïncide avec la sortie annuelle des données de l'industrie des biotechnologies sur les cultures OGM à travers le monde [1].

Pour Christian Berdot, en charge des OGM aux Amis de la Terre France : « Les OGM ont échoué à apporter les bénéfices promis depuis des années par l'industrie des biotechnologies. A la place, l'augmentation de l'usage des pesticides causé par ces cultures menace l'environnement et les populations à travers le monde. Le rapport 2008 des Amis de la Terre International « Qui tire profit des cultures OGM ? » montre que :

Les OGM ont conduit à une hausse significative de l'usage de pesticides

Des études gouvernementales montrent une hausse de 15 fois de l'usage du désherbant RoundUp (glyphosate) aux Etats-Unis et de presque 80% au Brésil [2]. Ceci est lié au nombre croissant de mauvaises herbes résistantes au glyphosate à travers le monde, augmentant ainsi les coûts de production et les impacts environnementaux [3]. Les Etats-Unis ont également augmenté leur usage de pesticides plus toxiques, dont l'un est interdit en Europe. L'augmentation du glyphosate ne remplace pas pour autant les autres désherbants. Entre 2002 et 2006 l'usage du 2,4-D (un composant de l'agent orange) sur le soja a plus que doublé. L'utilisation de l'atrazine (interdite en Europe à cause de problèmes pour la santé) sur le maïs a augmenté de 12% entre 2002 et 2005.

Les OGM n'apportent pas de solution à la faim et la pauvreté dans le monde

La grande majorité des OGM commercialisés est destinée à l'alimentation animale pour le bétail et la viande des pays riches et industrialisés plutôt que pour nourrir les pauvres. Les OGM et le modèle d'agriculture intensive qu'ils véhiculent contribuent à la disparition des petits paysans et d'une agriculture familiale et ne réduisent en rien la pauvreté. [4] - L'industrie revendique souvent que le coton OGM a stimulé les rendements per-

mettant de réduire ainsi la pauvreté des paysans. Pourtant, un examen approfondi montre que des conditions climatiques favorables, une meilleure irrigation et l'introduction de semences améliorées sans qu'elles ne soient GM expliquent les meilleurs rendements. De plus, dans plusieurs pays, les paysans qui payaient un supplément pour des semences de coton OGM ont fini par dépenser plus en insecticides chimiques que ceux qui cultivaient du coton conventionnel.

Dans l'ensemble, les OGM n'ont pas de meilleurs rendements que les autres semences

Même le département américain de l'agriculture reconnaît qu'aucun OGM sur le marché n'a été modifié pour accroître les rendements. Les principaux facteurs influençant les rendements sont le temps, l'irrigation et les engrais, la qualité des sols et le savoir-faire des paysans [5].

Les OGM toujours en échec en Europe

Moins de 2% de la totalité du maïs cultivé dans l'Union Européenne est génétiquement modifié [6] et cinq pays européens ont maintenant interdit le maïs Monsanto à cause de preuves de plus en plus nombreuses montrant leur impact négatif sur l'environnement. Une revue des biotechnologies en Europe en 2007 confirme que le secteur des OGM se porte mal. En revanche, les méthodes d'agriculture durable comme

l'agriculture biologique créent davantage d'emplois, développent les économies rurales et sont plus sûres pour l'environnement [7].

(1) Le lancement de ce nouveau rapport coïncide avec la parution annuelle du « Statut Mondial des Biotechnologies commercialisées ». Cette publication est rédigée par l'ISAAA, le « Service International d'Acquisition des Applications des Biotechnologies agricoles », organisme financé par l'industrie pour faire la promotion des plantes GM. Son but est de présenter les OGM agricoles comme étant bénéfiques pour l'environnement et comme étant la solution contre la faim et la pauvreté dans le monde. Les industriels des biotechnologies continuent d'affirmer, contre toute évidence, que les plantes GM réduisent l'utilisation des pesticides et jouent un rôle dans la lutte contre la pauvreté et la faim dans le monde.

(2) Les données du Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis montrent que de 1994 à 2005, les plantes RoundUp Ready de Monsanto ont provoqué une multiplication par 15 des quantités utilisées de glyphosate. Rien qu'en 2006, les quantités utilisées pour le soja ont fait un bond de 28% pour atteindre presque 44 000 t. L'an dernier une étude d'une Agence gouvernementale brésilienne révélait que l'utilisation de glyphosate avait augmenté de 79,6% de 2000 à 2005, ce qui est beaucoup plus rapide que l'expansion des surfaces plantées en soja RR.

(3) Au niveau mondial, on dénombre 58 études attestant de l'apparition d'herbes résistantes au glyphosate, se développant sur 3 251 sites couvrant une surface totale d'un millions d'hectares. Les spécialistes sont d'accord sur le fait que ces résistances sont dues à la culture en continue de plante tolérantes au RoundUp et à une sur-utilisation du glyphosate. En Argentine, en 2007, une adventice résistante, appelée herbe de Johnson, infestait 120 000 ha. On estime qu'il faudra utiliser 25 millions de litres d'autres herbicides que le glyphosate, pour arriver à bout de cette adventice, ce qui augmentera les coûts de 160 à 950 millions de dollars par an.

(4) En Afrique du Sud, depuis l'adoption du coton Bt, le nombre de petits producteurs s'est effondré de 3229 en 2001/2002 à, à peine 853

Pesticides

l'usage des pesticides et ne réduisent pas la pauvreté !

en 2006/2007. En Inde, le coton Bt n'apporte aucune réponse à des problèmes comme l'augmentation des semences et des intrants mais au contraire contribue à la spirale de l'endettement. Rien que pour l'année 2007 (jusqu'en octobre), 942 cas de suicides de paysans ont été répertoriés.

(5) Le soja RoundUp Ready de Monsanto – la plante GM la plus plantée au monde – n'a pas de rendement supérieur au soja conventionnel. En fait, de nombreuses études montrent même une baisse moyenne comprise entre 5 et 10% par rapport aux variétés conventionnelles à haut rendement. Le coton insecticide Bt contre certains insectes n'a pas de rendement supérieur à des cotons conventionnels : aux Etats-Unis, en Argentine, en Colombie et en Australie les rendements globaux sont restés les mêmes. En Inde et en Chine, l'augmentation des rendements est principalement due aux conditions climatiques et à des facteurs de productions non liés aux biotechnologies. En Chine, par exemple, le Xingjiang, la province avec la production la plus élevée de coton et le rendement moyen le plus élevé, cultive majoritairement du coton conventionnel pas des variétés GM, Bt.

(6) Une seule plante GM est plantée dans l'Union Européenne, il s'agit du maïs Bt de Monsanto (le MON810), maïs qui a été manipulé génétiquement pour produire un insecticide. Les industriels des biotechnologies ont annoncé une augmentation de 77% de la surface cultivée en plantes GM dans l'UE pour 2007. Cela amène la surface totale cultivée de 1%, à un peu moins de 2%. Le pays qui montrait le plus d'intérêt pour ce maïs, la France vient d'annoncer sa suspension pour des raisons sanitaires et environnementales.

(7) Les Amis de la Terre / Friends of the Earth Europe ont rassemblé un certain nombre de documents provenant de sources scientifiques ou gouvernementales que vous pouvez consulter en ligne : <http://www.amisdelaterre.org/L-agriculture-durable-plus.html> ◆

Y a-t-il encore besoin de vous le préciser ?

Notre journal ne vit que grâce à vos généreux abonnements !



Alors! Q'attendez-vous pour vous (ré)abonner ?

Aliments et OGM...

SUITE à l'émission du 11 mars à 21 h sur ARTE « **Le monde selon Monsanto, de la dioxine aux OGM, une multinationale qui veut du bien** » de Marie-Monique Robin, un DVD est disponible sur arteboutique.com et dans les magasins Nature et Découverte.

C'est une enquête rigoureuse et approfondie sur une multinationale, une multinationale productrice de l'agent orange, de la dioxine, de l'hormone de croissance, du Round Up et des OGM. Les résultats de l'enquête, menée depuis quatre ans, sont implacables.

Nous vous invitons à faire circuler l'information dans tous vos réseaux, à soutenir ce film et le livre (plus complet) qui est paru aux Editions de la Découverte depuis le 6 mars.

Bien sûr, la réalisation du film et sa diffusion ne sont pas du goût de Monsanto, qui dispose de nombreux moyens de pression et n'hésite pas à se débarrasser de ses opposants, d'une manière ou d'une autre comme l'illustre le film : sa diffusion la plus large possible sera une première garantie pour la réalisatrice et l'avenir du film.

En attendant, faites circuler l'information ! Au moment où est discutée la loi sur les OGM, c'est un outil précieux !

Pour info concernant les Aliments qui contiennent des OGM, Greenpeace a établi plusieurs listes de produits alimentaires où l'on trouve la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM).

• **La liste grise** correspond aux produits dont le fabricant ne peut pas garantir formellement l'absence d'OGM.

• **La liste noire** correspond aux produits contenant probablement des OGM, soit parce que le fabricant n'a pas précisé qu'ils n'en contenaient pas, soit parce qu'il ne s'oppose pas à leur présence.

Ci-dessous, une présentation facile à lire de la liste des aliments contenant ou susceptible de contenir des OGM diffusée par Greenpeace.

LISTE GRISE

- Nachips Old el Paso Pillsbury ;
- Curly Bahlsen ;
- Petits fours au fromage Bahlsen ;
- Chokini Bahlsen ;
- Biscuits St-Michel Bahlsen ;
- Savane Brossard ;
- Recette originale au lait Lindt ;
- Noir Dessert Lindt ;
- Champs-Élysées Lindt ;
- Crème caramel aux œufs Ance.

LISTE NOIRE :

- Authentic Tortilla chips Marks & Spencer ;
- Chocolate Chip Cookies Marks & Spencer ;
- Wholemeal Sandwich Marks & Spencer ;
- Muffins Marks & Spencer ;
- Tarte au citron Marks & Spencer ;
- Céréales croustillantes avoine-cannelle Marks & Spencer ;
- Southern Fried Chicken aux Fries Marks & Spencer ;
- Rouleaux de printemps aux légumes Marks & Spencer ;
- Crackers Belin ;
- Crackers TUC Lu ;
- Chipster Maya Lu ;
- Pépito double Choc Lu ;
- Prince Lu ;
- Petit Ecolier Lu ;
- Napolitain Lu ;
- Les Apérilèges Delacre ;
- Délichoc Delacre ;
- Invitation Brossard ;
- Mini tartelettes Brossard ;
- Forêt Noire Brossard ;
- Plaisir aux noix Brossard ;
- Bavarois chocolat Brossard ;
- Petits choux fourrés Brossard ;
- Jacotte Pain Jacquet ;
- Briochet Pain brioché Pain Jacquet ;
- 34 biscottes Heudebert ;
- Grany duo chocolat-risins Heudebert ;
- BN Biscuiterie nantaise ;
- Finger Cadbury ;
- Coquillages Cadbury ;

...OGM et pesticides

▪ Suite page 10

▪ Suite de la page 9

- Praline Bouquet d'Or Cadbury ;
- Super Poulain Cadbury ;
- Croustifondante chocolat Verkade ;
- Brownie chocolat Savane ;
- Mystère extrême Gervais ;
- Crème caramel Gervais ;
- Smacks Kellogg's ;
- Golden Grahams Nestlé ;
- Crème dessert Nestlé ;
- Tiramisu Nestlé ;
- Galak Nestlé ;
- Lion Nestlé ;
- Maître chocolatier de Lanvin ;
- KitKat Nestlé ;
- Junior cacao Nestlé ;
- Nidal Nestlé ;
- P'tit Duo pêche dessert et fruit Nestlé ;
- Nesquik Nestlé ;
- Nescafé Cappuccino Nestlé ;
- Lion cacao Nestlé ;
- Dany Danone ;
- Phosphatine lait et Céréales vanille Danone ;
- Gallia Danone ;
- Dessert soja saveur chocolat Gayelord Hauser ;
- Boisson soja Gayelord Hauser ;
- Gâteau de semoule nappé chocolat Yabon ;
- Pâte à tartiner Eclats noisettes Poulain ;
- Mars Mars alimentaire ;
- Balisto Mars alimentaire ;
- Cannelloni Findus ;
- Crêpes jambon-fromage Findus ;
- Pizza aux fromages Marie ;
- Moussaka Gorcy ;
- Emincé à l'indienne Maggi ;
- Timbales soufflées de Saint-Jacques Tipiak ;
- Brassé croissance Blédina ;
- Benco Energie CPC France ;
- Vinaigrette Lesieur CPC France ;
- La mayonnaise CPC France ;
- Sauce à l'estragon Benedicta ;
- Mayonnaise Benedicta ;
- Sauce à l'échalotte Knorr. ♦

A NOTER!

LE fabricant « Céréal », épingle par le mensuel **Que Choisir**, parce que des dérivés d'OGM avaient été retrouvés dans des barres minceur fabriquées avant le 1^{er} septembre 1998, maintient sa position en niant toujours l'utilisation d'OGM dans ses produits. Attention ! les méthodes d'analyse ne détectent que la présence d'OGM, pas leur quantité. (Listes reproduites avec l'aimable autorisation de Greenpeace)

L'art de brouiller les cartes...

LA multiplication des commissions et des sous-commissions, au niveau national comme au local ne clarifie pas les choses, mais les complique. En matière d'environnement, mais il est de bon ton de parler maintenant, de développement durable, Grenelle de l'Environnement oblige ! On a donc créé des CLIS, des CLIC, un SPPPI où sont conviées les associations qui sont tenues d'observer un devoir de réserve ; la population n'étant pas jugée apte à être normalement informée, eu égard à son profond dénuement intellectuel.

Malheureusement ces pauvres associations qui essaient, tant bien que mal de participer à la mise en place de pratiques plus vertueuses en matière industrielle, éprouvent les plus grandes difficultés à être informées. Ainsi, nos amis d'ADA et de la DDAS des Pyrénées-Atlantiques n'avaient pas jugé utile d'informer quiconque, du dysfonctionnement des tours aéroréfrigérantes de l'Acierie qui a joyeusement balancé dans l'atmosphère un taux anormalement élevé de légionnelles et cela, du 18 février au 7 mars 2008. La DDAS des Landes, a jugé quant à elle utile, de prévenir les médecins du Seignanx du risque potentiel de légionellose. Et de leur conseiller la plus grande vigilance sur les communes de Tarnos, Ondres et St

Martin de Seignanx. Il ne s'agit pas, comme on peut le voir, d'informer la population qui pourrait s'affoler, comme pour Tchernobyl il y a quelques années, ou nos vaillants gabelous avaient arrêté les radiations aux frontières de l'hexagone ! Donc aucun danger. Dans le même temps pour les populations des P.A, Anglet, Bayonne, St Pierre d'Irube, la DDAS des P.A n'avait pas jugé utile d'avertir quiconque. Une constante dans notre région, ne pas affoler les populations et qu'on se le dise, ADA ne pollue pas, ses rejets atmosphériques sont même bénéfiques à notre santé et dégageraient même les bronches, on vous le garantit.

À ce sujet une autre usine comparable à ADA, située, elle, dans les Yvelines, qui pour sa part recycle de l'aluminium, après avoir copieusement pourri la vie de ses riverains va prochainement arrêter son activité, là aussi furanes, métaux lourds, dioxines étaient au rendez-vous, là aussi, sous le contrôle de la DRIRE. A Bayonne on attend impatiemment les résultats de l'enquête en cours concernant les rejets atmosphériques et la pollution des sols et de la nappe phréatique.

Une info toute chaude de la Semaine du Pas Basque, il semblerait qu'une nouvelle usine semblable à feu Dérivados Forestales s'instal-

lerait dans notre beau pays : formaldéhyde et formol sont de nouveau au programme. Affaire à suivre, donc, mais cette fois ci, on le jure l'éthique professionnelle sera respectée à la lettre. Zéro déchets. Zéro rejets. Un modèle que le monde entier nous enviera, un peu comme Bacheferès. Faites leur confiance ! À moins qu'ils ne s'em-

mèlent les pinceaux comme pour Dérivados.

Oui, M. Berckmans, les gens seraient moins méfiants si certains industriels « indéclicats » respectaient un peu plus leurs obligations légales vis-à-vis de l'environnement, même pour un laminoir ! ♦

Kako : conclusion

POUR le chapitre judiciaire, les 6 inculpés ont été condamnés à des peines plus lourdes que celles demandées par le procureur: des amendes allant de 600 à 1800 euros et, pour trois d'entre eux, des peines de prison de 2 à 4 mois avec sursis. Ils ne feront pas appel, ils pourraient s'y abîmer à faire le distinguo entre justice et légalité. La Safer n'a pas rempli sa mission et c'est la propriétaire qui va vendre son bien. Elle est d'accord pour donner la priorité aux occupants actuels... à son prix et à ses conditions. Avec, donc, en plus de l'exploitation agricole, la maison d'habitation pourtant construite à l'écart et cadastrée séparément. A noter que c'est une des rares opérations immobilières où le prix ne sera pas négocié. Un prêt associatif solidaire est en cours de montage pour la maison et le « chapeau » circule aussi pour aider à payer les frais de justice (pas pour les amendes, c'est illégal). Il reste encore quelques parts à vendre pour boucler la campagne GFA pour qui « la victoire n'est pas amère, mais elle coûte cher! ». Fred et Jasmine n'avaient pas choisi d'être l'emblème d'une quelconque lutte et n'aspirent qu'à pouvoir continuer le travail plus sereinement. Heureusement pour eux, le feuilleton va se terminer; c'était la mouche du coche ? ♦

TCHERNOBYL 22 ans plus tard... et le cauchemar continue !

A l'occasion de l'anniversaire de Tchernobyl et dans le cadre de l'action nationale lancée par le réseau « SORTIR DU NUCLEAIRE », le CADE, ATTAC, IDEAL et ZIP ADOUR ont manifesté le samedi 26 avril à 10 h, devant l'entreprise Reno (ex-Fertiladour) près de St Bernard à Boucau. Nous étions une bonne cinquantaine de personnes à participer à cette action symbolique.

Le porte parole du CADE, Pierre BOCCARDO nous a rappelé la triste nuit du 25 au 26 avril 1986 où a eu lieu à la centrale nucléaire de Tchernobyl la plus grande catastrophe industrielle de l'histoire, dont les conséquences perdurent et s'aggravent au fil du temps. En Ukraine et en Biélorussie, l'espérance de vie diminue continuellement, les maladies s'aggravent, les malformations génétiques se multiplient. Mais surtout il a souligné que plusieurs incidents ont eu lieu, en 1999 en Gironde, en 2006 en Suède, ou encore en 2007 au Japon.

Il a précisé que le site de Reno (ex-Fertiladour) a été choisi afin de rappeler que dans cette entreprise, des terres radioactives sont stockées sommairement dans des hangars pour engrais et que depuis plus de 10 ans les associations demandent inlassablement leur évacuation. Nous venons d'apprendre récemment que des travaux de démantèlement de l'usine ont commencé et nous nous interrogeons sur la destination de toutes les terres contaminées et sur le devenir de ce site avec vue imprenable sur l'Adour.



Un bref, mais indispensable, historique a été fait pour comprendre notre scepticisme

Dans cette usine : de 73 à 92, 50 059 tonnes de monazite riche en thorium 232, fortement radioactif ont été broyées. L'arrêté préfectoral du 08/02/73 a été bafoué (très peu de port de masque filtrant, pas de scaphandre et surtout pas de filtres « absolus »), un inspecteur général de l'industrie complaisant qui par suite à sa visite du 17/12/93 écrira « pas de danger radiologique particulier », alors que le thorium 232 a une durée de vie de 14 milliards d'années. En 97, le travail des associations du CADE qui en s'introduisant sur le site avec un compteur Geiger relèvent 64 fois à 100 fois la radioactivité naturelle puis font analyser de la terre par le laboratoire indépendant CRIL-RAD qui qualifiera la terre de « fortement contaminée ». En réponse, le Préfet demande une étude sur le site par la société ANTEA qui découvre un point chaud de 311 fois la radioactivité naturelle locale. Cette étude préconise le décaissage et la mise en fût de 23 m³ des

terres les plus contaminées. Elle demande d'interroger l'ANDRA sur leur destination ainsi que sur environ 11 000 m³ de terre classée « à gérer ».

Le 20/04/07 un nouvel arrêté préfectoral décide que les 25 m³ mis en fût resteront sur site et que les 11 000 m³ resteront sur place sous surveillance. En 2001 Les associations continuent leur pression en organisant une manifestation symbolique mimant le bricolage. Finalement en 2009, INTER-FERTIL vient procéder au démantèlement de l'entreprise ; 25 m³ devraient être évacués vers un centre de stockage de L'ANDRA, mais il reste 11 000 m³ dont la destination reste floue. Il ne faudrait pas, par exemple les avoir évacués vers le four de ADA, comme cela avait été le cas, il y a quelques années, où des déchets radioactifs avaient été mis, par « erreur » à la décharge d'Hasquette à Hasparren ! Nettement moins cher... L'exemple de l'Ex-usine à gaz du pont Grenet et ses terres contaminées nous démontre que la mémoire est quelque chose d'éphémère. Heureusement le citoyen veille et veillera longtemps.

Enfin M. BOTELLA, riverain, ingénieur conseil, habitant St Bernard, a demandé de prendre la parole pour dénoncer le stockage de traverses de chemins de fer traités à la créosote. (un produit pour protéger le bois, classé hautement cancérigène). Au départ ces traverses avaient été stockées à St Bernard et suite à la pression des riverains, avaient été déplacées.

Il condamne, aujourd'hui le fait qu'elles se retrouvent, en état, près du soufre en plein vent dominant, contaminant toute l'embouchure. Alors qu'elles devraient être stockées dans un endroit confiné. Il dénonce également tous les rejets dans l'atmosphère, le pompage des nappes phréatiques, des usines industrielles portuaires en particulier ADA et dit haut et fort l'industrie OUI, le cancer NON !

Les militants qui ont assisté à cette manifestation n'avaient qu'un seul souci en tête : celui de laisser une terre viable et une dette moins lourde aux générations futures.

Gisèle Mougnois

Association Parme-Nord

L'association Parme-Nord est née en 2004 pour appréhender les problèmes soulevés par le PLU. Elle compte actuellement plus de 60 adhérents qui habitent principalement la Zone Nord de l'aéroport. Les habitants du quartier se sont regroupés pour proposer des solutions et tenter de préserver « *le balcon vert* », le patrimoine de la ville. Tous ensemble ils ont pu entrer en contact avec les acteurs économiques et politiques de la ville, alors qu'individuellement il leur était impossible de se faire entendre. L'association entretient des liens étroits avec les autres associations locales présentes sur le terrain et avec l'UFCNA sur le plan national. Depuis des années, les décideurs envisagent dans cette zone Nord de l'aéroport des aménagements « pour l'intérêt public ».



La ferme Mauléon, aux abords de l'aéroport.

L'association n'y est pas opposée. Encore faut-il qu'ils soient justifiés et ne saccagent pas des espaces encore verts et préservés. L'association effectue donc un travail de vigilance et d'information.

L'aéroport est à cheval sur les trois communes de Bayonne, Biarritz et à 75 % sur Anglet avec une emprise de 136 hectares.

Depuis 2007, c'est la collectivité territoriale et non plus l'état qui est responsable de la gestion de l'aéroport. Actuellement, après les élections qui ont vu les hommes politiques changer, les projets restent dans l'attente.

Le nouveau maire d'Anglet, Monsieur Espilondo, a fait part de son intention de rencontrer les associations et de préserver l'environnement. Changement de politique et réel engagement dans la transparence et le respect des citoyens ou vœux pieux ?

Le Maire a annoncé une prochaine révision du PLU et une enquête publique portant sur la révision du « Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Bayonne Biarritz Anglet ».

Les Plans d'Exposition au Bruit (PEB) sont des documents destinés à maîtriser l'urbanisation au voisinage des aérodromes. Ils visent à éviter d'exposer immédiatement ou à terme de nouvelles populations aux nuisances du bruit. Ils n'ont pas d'incidences sur les habitations existantes.

Le PEB institue les zones ABC ou éventuellement D en fonction des nuisances sonores.

Ces dispositions sont intégrées dans le PLU.

Dans les zones A et B (nuisance sonore *très forte* et *forte*) les constructions individuelles ou collectives sont interdites.

Le PEB actuellement en vigueur date du 1^{er} février 1985. Une actualisation du plan est nécessaire pour une mise en conformité du projet avec la nouvelle réglementation du 26 avril 2002.

Suivant le moment de la journée où il a lieu, la nuisance du bruit est ressentie de manière différente. Ainsi le bruit engendré par un décollage ou un atterrissage en soirée (18h-22h) occasionne autant de nuisances que 3 mouvements identiques le

jour. De même, un mouvement pendant la nuit (22h-6h) est aussi perturbant que 10 mouvements le jour. Il nous apparaît aussi important que les perspectives d'évolution du trafic prennent en compte l'activité des aéroports de Hondarribia, Bilbao, Bordeaux et Pau.

Ch. Loyce

Vallée d'Aspe : encore un camion dans le gave !

Depuis l'ouverture du tunnel routier du Somport, nous en sommes déjà au 17^{ème} accident. Ce coup-ci c'est un camion transportant 17 000 litres de sulfure de carbone, très toxique et inflammable, qui a fini sa course folle dans le gave. Heureusement il n'y a pas eu de fuite.

Mais la prochaine fois ?...



Centre de stockage des déchets ultimes de Zaluaga Bi

Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)
Vendredi 4 avril 2008.

La CLIS ne s'était réunie qu'une seule fois auparavant, le 13 décembre 2005. Le Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de « Zaluaga Bi » est situé sur la commune de St Pée Sur Nivelles sur une superficie de 9 hectares. Le syndicat mixte Bizi Garbia (communes de St Jean De Luz, Saint-Pée sur Nivelles, Ahetze, Ainhoa, Arbonne, Arcangues, Bassussary, Bidart et Sare) en assure l'exploitation depuis janvier 2005. La capacité totale de stockage du CSDU est de 1 M Tonne pour une capacité annuelle de 50 000 T. Il est prévu de l'exploiter pendant 20 ou 30 ans.

L'ancien Centre d'Enfouissement Technique de Zaluaga 1 fermé en 2004 a reçu 650 000 T de déchets de 1982 à 2004. Il est actuellement réhabilité et le bio gaz est collecté pour être traité. Le CET sera suivi et contrôlé pendant trente ans.

Gisements des déchets

- 25 000 T sont issues du territoire du Syndicat Bizi Garbia (20 000 T OM + 5000 T de DIB)
- 25 000 T d'OM provenant de Bil Ta Garbi et de la tardive adhérente ville d'Hendaye.

Rappelons que le manque de prévisions de la CABAB a acculé le syndicat Bil Ta Garbi dans une impasse après la fermeture de l'incinérateur de Bayonne en décembre 2005. Cette fermeture était pourtant prévue de longue date. Depuis, Bil Ta Garbi dirige ses OM sur la Gironde et sur Saint-Pée. Gestion catastrophique pour l'environnement et le respect des populations !

Hendaye s'est également distingué par son irresponsabilité. Après avoir pendant des années marqué sa préférence pour l'incinération en soutenant la construction de l'incinérateur d'Hondarribia, elle a déversé pendant 2 ans ses déchets dans une décharge illégale de Gipuzkoa et vient maintenant de rejoindre Bil Ta Garbi !

Stockage des déchets

Le CSDU de Zaluaga comportera à terme 2 casiers eux-mêmes divisés en alvéoles de 2500 m². Actuellement c'est l'alvéole n° 8 du 1^{er} casier qui est en cours d'exploitation.

Chaque fois qu'une couche de déchets



Exploitation de l'alvéole n° 8

est achevée dans une alvéole, on procède à des travaux de couverture intermédiaire. Il s'agit de poser des drains pour capter le biogaz, de recouvrir l'alvéole d'une couche de 30 cm de terre, et d'étanchéifier l'ensemble par une géomembrane temporaire.

Traitement et valorisation du biogaz

En 2007, 4 853 591 m³ de bio gaz ont été produits. Seulement 17 % ont été valorisés (ils ont servi de combustible au vaporisateur de lixiviat). Le reste (83 %) étant brûlé dans des torchères. Le syndicat est conscient de la regrettable perte de cette énergie. C'est pourquoi, il envisage à partir de 2010, de transformer ce gaz non utilisé sur le site en électricité par la mise en place progressive de turbines à gaz. Cette année, un partenaire sera recherché.

Traitement des effluents liquides

Les eaux de pluies non souillées (talus, espaces extérieurs) sont collectées dans un bassin spécifique pour être rejetées dans le milieu naturel.

Le traitement des lixiviats (jus de percolation de l'eau de pluie au travers des déchets qui se charge au passage de produits polluants) requiert un traitement sophistiqué.

Tout d'abord, les eaux polluées sont filtrées par osmose inverse (passage à travers une membrane). On obtient 82 % d'eau déminéralisée et 18 % d'un effluent chargé des polluants retenus par la membrane du filtre. Ce « concentrat » est destiné à être évaporé dans le « BG Vap » sous l'effet de la chaleur pour en extraire l'eau qu'il contient (74 %). Il reste alors une matière solide

(1 %), stockée dans des big bags qui sont ensuite enfouis dans l'alvéole et un « surconcentrat » dirigé en Gironde vers un centre d'incinération. Ainsi en 2007, le site a eu recours à l'incinération pour 615 tonnes de ces polluants !

Incidents

• 16 septembre 2006 :

Suite à de fortes précipitations, le bassin de stockage des lixiviats s'avère trop petit et des lixiviats se déversent dans le bassin d'eau de pluie qui à son tour déborde dans le ruisseau en contrebas. Une unité d'osmose inverse intervient en urgence sur le site.

Il a été décidé de procéder à la réalisation de deux bassins complémentaires : un, pour les eaux de pluies et un autre pour les lixiviats.

• Décembre 2007 :

L'analyse des eaux de pluie a révélé la présence de coliformes, d'entérocoques et de salmonelles. La présence de ces bactéries s'expliquerait par « le lessivage de lisiers épandus sur les prairies jouxtant le CSDU et le lessivage des fientes d'oiseaux présents sur le site ».

En 2008, le site sera doté d'un système répulsif pour oiseaux de façon à limiter la population.

• Deux incendies ont eu lieu en mai 2005 et avril 2006, « sans doute d'origine criminelle ».

Le Syndicat a fait appel à une société de surveillance qui sera renforcée prochainement par 2 agents de surveillance de nuit.

Ainsi va la gestion de nos déchets. Les associations environnementales dénoncent avec force les dangers de l'incinération pour la santé. Elle apparaît comme le pire des exutoires puisqu'elle induit

dans la chaîne alimentaire des produits hautement toxiques mettant en péril l'avenir de l'humanité.

Nous avons toujours dit et répété que la seule solution valable était la réduction des déchets à la source. Nous restons confortés dans nos positions.

Nous avons eu l'impression que le Syndicat Bizi Garbia s'efforçait de gérer son centre avec rigueur et respect de l'environnement. Ainsi les gestionnaires ont-ils choisi d'équiper chaque alvéole d'une double « barrière active » (2 géomembranes avec couches de gravier et drainage des eaux) pour assurer une étanchéité à même d'éviter que le sol et les eaux souterraines soient pollués. Ce système n'est obligatoire que pour les décharges de Classe 1 de produits dangereux.

D'autre part le Syndicat Bizi Garbia a obtenu en juillet 2006 la « Certification Internationale de Qualité Environnementale ISO 14001 ».

Toutefois, l'équipe ne peut contrôler les caprices de la nature (pluies torrentielles, oiseaux attirés par les fermentescibles), les actes de malveillance (incendie), ou de nonchalance (présences dans les ordures de produits toxiques tels que les piles, les produits d'entretiens ou les peintures) et le recours à un procédé très toxique pour le traitement des lixiviats (incinération) en fin de course.

La loi du 13 juillet 92 interdit à partir du 1^{er} juillet 2002 le stockage de déchets non ultimes dans les CSDU. Cela veut dire que les décharges ne peuvent pas recevoir de déchets bruts, non triés préalablement. D'autre part la Directive du 26 avril 1999 prévoit que la quantité de déchets municipaux biodégradables doit être réduite à 50 % en poids en juillet 2009. Actuellement, 2000 foyers sont équipés de composteurs individuels et on peut estimer à 200 T les biodéchets retirés. Le syndicat s'est engagé à poursuivre cette opération de distribution de composteurs (200/an environ) ainsi qu'à collecter les biodégradables des gros producteurs (restaurants, cantines).

Le Syndicat dispose de 4 déchèteries et de 75 points tri pour une population de 37 000 habitants permanents et environ 100 000 habitants en été. Il valorise ainsi 10 500 T de produits recyclables et 4 500 T de déchets verts. Il est nécessaire que ces installations deviennent plus nombreuses pour en faciliter l'accès à la population ce qui provoquera une augmentation de la récupération des produits recyclables et entraînera une diminution des tonnages à enfouir. ♦

Du mondial au local, l'eau ne doit pas être une marchandise

la page
d'
attac

POUR beaucoup d'entre nous, le principe de l'accès à l'eau potable relève d'un *droit humain inaliénable*. Et pourtant, il est utile de lire les textes internationaux dont les intentions peuvent rentrer en contradiction avec les principes défendus par les nations Unies. Ainsi en 2000, à La Haye, 118 États ont signé un texte remplaçant la notion de *droit fondamental* par celle de *besoin vital* à l'accès à l'eau potable. Cette conception, confirmée à Mexico en mars 2006 au sommet organisé par le Conseil Mondial de l'Eau, modifie considérablement les principes car, comme pour les produits alimentaires, la *nécessité de satisfaire ce besoin* conduit à considérer l'eau comme une marchandise devant être vendue à son « juste prix ». Ce « juste prix » doit tenir compte bien évidemment des « nécessaires bénéfiques » des entreprises qui s'engagent dans cette distribution de l'eau.

Aujourd'hui, 3 grands groupes dominent le marché mondial : *Véolia* (ex vivendi-CGE), *Ondéo* (Suez-lyonnaise des eaux) et le *Groupe Bouygues* (SAUR), trois très grandes transnationales françaises. Leur stratégie de conquêtes de nouveaux marchés incite ces grandes entreprises à opérer de nouvelles *acquisitions-fusions-participations* avec d'autres groupes qu'elles dominent. Cela leur permet de s'imposer sur les marchés émergents, c'est-à-dire les grandes villes du sud et en particulier leur centre construit sur le modèle des villes occidentales et qui ont besoin d'infrastructures d'adduction et d'assainissement d'eau. Hors de question pour ces groupes d'assurer ces mêmes infrastructures dans les périphéries urbaines et encore moins en milieu

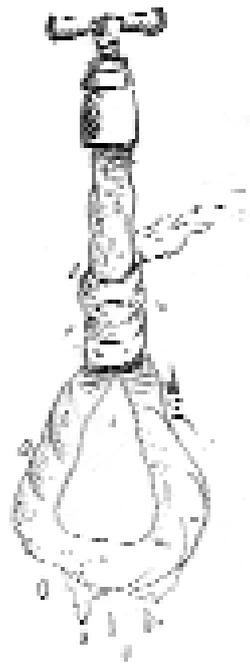
rural où les populations ne sont pas solvables et donc ne pourraient payer le « juste prix » et assurer « les nécessaires bénéfiques ». Fallait-il pour autant supprimer les fontaines publiques là où il y en avait ?

En France aujourd'hui, ces trois transnationales, « les trois sœurs », se partagent 85 % du marché pour l'eau et l'assainissement ; leur position s'améliore d'année en année puisqu'elles ne détenaient que 60 % des parts en 1960 (la France est l'un des pays les plus libéralisés dans le secteur de l'eau). On peut s'interroger sur cette situation : ces multinationales de l'eau offrent aux élus locaux la totalité des prestations nécessaires pour les services, de l'ingénierie financière et des études à la réalisation et à la gestion des équipements, déchargeant ainsi les communes de leurs responsabilités dans ce service qui, de ce fait, n'est plus un service public. C'est donc le laxisme politique des élus locaux qui a conduit les « 3 sœurs » à conquérir cette position dominante sur le territoire.

Au Pays Basque, le service privé est majoritaire avec la délégation de 53 % du marché des unités de gestion. Les 3 multinationales se partagent la gestion technique des services d'eau potable de 84 communes du Pays Basque. Elles se répartissent la majorité du marché, chacune gérant environ 20 % des collectivités du territoire.

Aujourd'hui, alors que les contrats de renouvellement s'annoncent ou sont en cours, les trois transnationales sont en conflit plus ou moins larvé avec certaines communes ou conseils généraux au nom de la concurrence libre et non faussée (qu'elles ne respectent pas, vu le partage équitable qu'elles ont réalisé pour les communes du Pays Basque) que le traité de Lisbonne a sacralisé et qui est un des principes fondateurs du néolibéralisme : dans

les Landes, le président du Conseil général, Henri Emmanuelli combat depuis 1995 les grandes entreprises privées du secteur, qui prétendent lui interdire d'accorder des bonifications de subventions aux communes landaises qui ont opté pour la gestion en régie de l'eau et de l'assainissement. Pourtant, de nombreux scandales liés à la gestion de l'eau sont de plus en plus dénoncés par des associations, des partis, et quelques élus locaux.



Quelques cas de figures non-exhaustifs :

- A *Rennes*, où la gestion et la distribution de l'eau est gérée depuis un siècle par *Véolia*, les *Verts* dénoncent un gain de trésorerie de 3 350 000 euros réalisé par la société entre 1996 et 1999 sur du travail non réalisé malgré les engagements.
- A *Bordeaux*, lors de la renégociation du contrat de distribution, les experts ont estimé lors du contrôle que la Lyonnaise des eaux avait indûment perçu 232 millions d'euros

de trop, somme que la ville (et les usagers) attendent que la société lui restitue.

Mais est-il si simple de renégocier les contrats et surtout de les rompre ? Certaines collectivités territoriales connaissent aujourd'hui des situations désagréables pour avoir fait des choix malheureux hier.

Ainsi la commune de Neufchâteau (Vosges), c'est-à-dire ses 8000 habitants, ont été condamnés par le Tribunal Administratif de Nancy à verser près de 1,7 millions d'euros à une filiale du groupe *Véolia*, suite à la résiliation par le maire du contrat de gestion de l'eau qui liait (et étrangeait) la commune à ce géant de l'eau, pour cause d'irrégularités et manque absolu de transparence. Ces motifs n'ont pas été admis par le Tribunal.

Et pourtant il n'est que temps de peser sur nos élus pour qu'ils renégocient leur contrat lorsqu'ils ont abandonné le système de régie publique et qu'ils se sont laissés aller au confort des transnationales ; en effet le surcoût de l'eau est alors payé de manière assez peu claire par les habitants. Moi-même adhérente d'Attac, j'aimerais que l'on m'explique pourquoi ma consommation étant passée ces 12 derniers mois de 26 m³ à 15 m³, le prix du m³ sur ma facture est passé de 4,87euros à 6,24 euros.

Si l'on considère que l'accès à l'eau est un droit, les collectivités territoriales, les Etats et l'ONU doivent considérer alors qu'il s'agit d'un *service public*, au service du public.

Sylvie Voillemin

Comité local Attac Pays Basque

• A.C.M.E (Association pour un Contrat Mondial de l'Eau) : www.acme.fr
• C.A.C.E (Coordination nationale des Associations de Consommateurs d'Eau) : www.cace.fr

Rapport sur le réseau ferroviaire français publié par la Cour des Comptes

A PRÈS le rapport de l'école de Lausanne sur l'état du réseau ferroviaire en 2005, après les conclusions du Conseil d'Analyse économique qui allaient dans le sens de « mieux entretenir les infrastructures existantes pour éviter les investissements inutiles », voici le rapport sur le réseau ferroviaire français publié par la très officielle Cour des Comptes.

Comme le relève le journal *Sud-Ouest* sous le sous titre « TGV remis en cause », la cour des comptes insiste aussi sur « l'entretien au détriment de la construction de nouvelles lignes TGV »

L'intégralité du document est en ligne sur le net donne lieu à de savoureux morceaux choisis :

« Le lancement de nombreux projets dont la rentabilité socioéconomique est insuffisante est d'autant plus inquiétant, même si ce constat n'est pas spécifique à la France, que les bilans a posteriori des lignes à grande vitesse mettent en évidence une rentabilité en général bien plus faible qu'espérée initialement en raison d'une sous-estimation des coûts et d'une surestimation du trafic assez systématiques. »

« Il est d'autant plus contestable de décider des investissements dont la rentabilité socio économique est insuffisante que cette rentabilité est au départ surestimée. Or, une étude de la direction générale du trésor et de la politique économique de 2005 met en évidence une forte



réduction du taux de rentabilité interne (TRI) socio-économique des projets de LGV, souvent une division par deux, au fur et à mesure de leur avancement, depuis les études préliminaires jusqu'à la décision d'approbation ministérielle, voire au bilan a posteriori dans le seul cas où il y en avait alors eu un (LGV Atlantique en 2005). » (Dans le projet qui nous concerne, les experts indépendants ont déjà souligné la non-rentabilité de l'autoroute ferroviaire).

« Une priorité plus forte doit être donnée aux dépenses de renouvellement des équipements sur les investissements de développement. Le financement du plan de rénovation du réseau doit être consolidé de façon à permettre de remédier à la dégradation des équipements et à améliorer la qualité du service rendu aux clients du transport ferroviaire sur les lignes qui resteront ouvertes à la circulation. Les investissements de développement doivent être justifiés par leurs bénéfices sociaux, économiques et environnementaux et ne pas contribuer à détériorer la situation financière de RFF. »

Pendant ce temps, Grenet, le maire de Bayonne fait le farfou au conseil municipal du 15 avril. ♦

« Nanotechnologies »

Bruxelles – Montreuil le 11 mars 2008 - Les Amis de la Terre Europe publient aujourd'hui un rapport dans lequel on apprend que des produits nanométriques non testés et potentiellement dangereux peuvent être trouvés, partout en Europe, dans les aliments, les emballages alimentaires et d'autres produits des rayons de supermarchés.

« Nanotechnologies » est le nom donné aux techniques de manipulations de la matière au niveau de l'atome et des molécules. Elles sont utilisées pour la fabrication de compléments nutritifs, de films plastiques alimentaires, d'emballages, de récipients, d'outils de cuisine antibactériens, mais aussi pour la transformation de la viande. On en trouve également dans l'agriculture, dans des boissons chocolatées, et même dans des produits pour bébés. Malgré les craintes que soulèvent les nano-matériaux à cause de leurs risques de toxicité, les citoyens en consomment déjà, des ouvriers les manipulent sans aucune protection et les législateurs sont à la traîne d'une industrie en pleine expansion.

En effet, les Amis de la Terre-Europe révèlent dans leur rapport « Du Labo, dans nos assiettes : les nanotechnologies dans l'alimentation et l'agriculture » qu'il existe au moins 104 produits agricoles et alimentaires contenant des nanomatériaux – ou fabriqués par nanotechnologie – en vente actuellement dans l'Union européenne, plusieurs centaines de ces produits étant même en vente sur le marché mondial. Dans l'Union européenne, comme ailleurs, les règlements et les lois sont totalement inadaptés aux propriétés particulières des nano-matériaux.

Les Amis de la Terre-France s'associent à la demande de leurs collègues européens pour que les responsables politiques de l'Union européenne mettent enfin en place une législation complète et réellement basée sur le principe de précaution, pour protéger les citoyens et l'environnement. Nous demandons aussi que l'Union Européenne favorise les agricultures biologiques et paysannes, seules garantes de la protection des citoyens et de l'environnement.

Pour Helen Holder, coordinatrice de la campagne « Alimentation et Agriculture » des Amis de la Terre-Europe : « Il est choquant que les citoyens européens puissent être exposés à des produits potentiellement toxiques, présents dans les aliments ou les emballages alimentaires sans qu'aucune réglementation n'assure leur sécurité. Les responsables politiques doivent arrêter de nous dire que les règlements actuels suffisent et doivent combler de toute urgence les lacunes réglementaires. » [2]

Pour Christian Berdot des Amis de la Terre-France : « D'un côté, on étouffe les petits producteurs avec des règlements sanitaires toujours plus tatillons et coûteux, de l'autre les industriels ont toute latitude pour mettre en danger la santé des citoyens avec des produits potentiellement toxiques sans que le moindre étiquetage, la moindre réglementation ne soient mise en place. Comme pour les OGM, on commercialise d'abord et on fera les études après, l'intérêt des industriels passe avant la protection des citoyens et de l'environnement. »

Contact presse :

Caroline Prak
Les Amis de la Terre

Tél. : 01 48 51 32 22
et 06 86 41 53 43

« LES CITRONNIERS »

UN FILM D'ERAN RIKLIS

AVEC ce nouveau film, Eran Riklis poursuit l'œuvre entamée avec « La fiancée syrienne » tourné en 2004.

Né en Israël, Eran Riklis a fait ses études aux Etats-unis et vit actuellement à Tel Aviv.

La situation au Moyen Orient est pour le cinéaste une préoccupation constante. Pourtant, son propos n'est pas de faire un film politique, un film à thèse, mais d'analyser les répercussions sur la vie quotidienne, des décisions politiques prises en haut lieu.

L'histoire de Selma, la palestinienne et d'Avon le ministre de la Défense met donc en lumière les conséquences humaines, dramatiques jusqu'à l'absurde, de la politique en territoire israélien et palestinien.

Le scénario s'inspire d'une histoire véridique ; seuls les citronniers ont remplacé les traditionnels oliviers.

Selma, veuve d'une cinquantaine d'années, vit seule sur le domaine hérité de son père, en Cisjordanie, près de la frontière avec Israël. Sur sa terre, elle cultive des citronniers avec l'aide d'un vieil homme qui l'a vu naître. Les citrons, ces fruits gorgés de soleil, d'un jaune éclatant, sont autant de promesses de vie, absurdemment promises à la désolation.

En effet, par malheur, le ministre israélien de la défense vient habiter à proximité du verger palestinien.

Sécurité oblige, des miradors, des clôtures sont installés. Les services secrets œuvrent en coulisses auprès du ministre de la défense et bientôt Selma se voit interdire l'accès de son champ.

Les citronniers privés d'eau dépérissent et Selma se désespère. Pourtant, elle ne s'avoue pas vaincue, refuse le dédommagement proposé et

malgré les mises en garde s'obstine à réclamer son droit.

Elle ira jusqu'à la Cour Suprême Israélienne puisque la loi l'y autorise. Aidée par Ziad un jeune avocat, elle plaide sa cause auprès des autorités israéliennes. En vain. Les arbres de Selma peuvent abriter un terroriste et la sécurité du ministre exige leur abattage.

Forte, altière, Selma refuse de courber l'échine et affronte les hommes ennemis et amis qui lui enjoignent de renoncer.

Dans le même temps, Mina, la femme du Ministre s'interroge : « Ne peut-on trouver d'autres solutions à ce problème ? » « Personne n'en a trouvé depuis trois mille ans », rétorque son ministre de mari.

Une complicité muette s'installe entre les deux femmes, victimes toutes deux d'un ordre social et politique dirigé par et pour les hommes.

Que dire de l'idylle discrète et pudique qui unit Selma, cette dame d'âge mûr au jeune avocat ?

Elle illustre sans conteste l'aliénation des femmes à l'ordre patriarcal quand Selma se voit rappelée à la bienséance par les hommes de sa communauté.

Tous les protagonistes de ce film sont à un titre ou un autre les victimes d'une situation injuste et absurde. Selma, bien sûr dont on détruit la raison de vivre, Mira, enfermée dans sa geôle domestique, le soldat israélien dans son mirador, les hommes palestiniens humiliés, les Israéliens qui troquent l'admirable vue sur un champ de citronniers pour un mur qui barre l'horizon.

Le film d'Eran Riklis, sans manichéisme illustre avec justesse la difficile cohabitation de deux peuples rongés par l'incompréhension et la défiance.



Tél / Fax : 05 59 31 85 82 — Courriel : ortzadar @ bigfoot.com



Selma (Hiam Abbass)

Abonnement à ORTZADAR
Bimestriel - 1 an : 13€
De soutien : 18€



NOM, Prénom
Adresse
CP..... Ville.....

Bulletin à retourner à :
B.P.4 - Mouguerre - 64990 St-Pierre d'Irube

Ortzadar - Alternative Pays Basque
est édité par l'association loi 1901 du même nom
Commission paritaire n° 0711 G 88241
Directeur de la publication : Jean-Maurice FAYE
Mise en page et illustrations : José-Antonio AGUIRRE
Imprimé sur les presses de l'imprimerie Artisanale à Bayonne